



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN ANNUEL DE LA DOUANE 2021



ÉDITO



Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance



Olivier Dussopt
Ministre délégué auprès du ministre
de l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargé des Comptes publics

En 2021, la douane a su, plus que jamais, tenir les frontières et sécuriser les marchandises malgré un contexte sanitaire toujours aussi difficile.

Cet engagement constant des douanières et des douaniers s'illustre par une année de saisies historiques dans tous les domaines et plus particulièrement en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, avec 18,6 tonnes de cocaïne et 74,9 tonnes de cannabis saisies.

Avec ces résultats exceptionnels, la douane est, à nouveau, au rendez-vous des attentes des citoyens et des entreprises. Elle agit ainsi, au quotidien, pour lutter efficacement contre tous les trafics illicites qui menacent notre territoire et notre société, protéger les citoyens et l'environnement, contribuer à l'attractivité des ports et des aéroports et accompagner les entreprises françaises dans leurs opérations à l'international. La douane agit pour protéger la souveraineté économique de la France.

Le besoin de douane étant toujours aussi important, nous avons impulsé une stratégie de renforcement des capacités d'action et

des métiers douaniers liés aux frontières sous toutes leurs formes (physiques, numériques et maritimes) et aux marchandises. Cette stratégie a été initiée pour relever les défis et les attentes d'aujourd'hui et de demain : Brexit, e-commerce, menaces liées à la criminalité organisée, renforcement de la compétitivité des entreprises, etc.

Cette stratégie s'appuie sur un contrat d'objectifs et de moyens, signé le 1^{er} décembre 2021 entre la direction générale des douanes et droits indirects, la direction du budget et le secrétariat général du ministère, qui garantit l'ambition d'une douane forte et assure la stabilité des effectifs et des moyens matériels sur les quatre prochaines années.

Au vu des résultats 2021, la douane est en première ligne pour répondre aux défis à venir. La France peut compter sur le professionnalisme de femmes et d'hommes animés des valeurs d'exemplarité, de rigueur et de réactivité qui constituent l'identité même de la douane et du service public.



SOMMAIRE

Page 5

CHIFFRES-CLÉS

Page 7

TEMPS FORTS

Page 9

01

TENIR LES FRONTIÈRES

Page 15

02

SÉCURISER LES MARCHANDISES

Page 25

03

AGIR EN INNOVANT

Page 31

ANNEXES

CHIFFRES-CLÉS 2021

LUTTE CONTRE TOUS LES TRAFICS

> STUPÉFIANTS

Sur le territoire national et en haute mer



115,4 t

saisies

(+30,10% par rapport à 2020)

18,62 t

cocaïne
(+105,5% par rapport à 2020)

74,86 t

cannabis
(+24,1% par rapport à 2020)

466 kg

héroïne
(+29,5% par rapport à 2020)

À l'étranger, sur renseignement de la douane française

81,2 t

saisies

dont

10,9 t

cocaïne

70,3 t

cannabis

> TABACS DE CONTREBANDE

18 284

constatations
(+18,4% par rapport à 2020)

402,1 t

saisies
(sur le territoire national)
(+41,3% par rapport à 2020)



> FRAUDE FINANCIÈRE

125,1 M€

avoirs saisis ou identifiés
(+179% par rapport à 2020)



330 cas de blanchiment douanier (+52%)
439,5 M€ redressés (+44,2%)

> PROTECTION DU CONSOMMATEUR



3,82 M

de jouets contrôlés
(+20%)

> PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES



371

constatations
(+40%)

> ARMES



805

saisies
(+72,3%)

> CONTREFAÇONS



9,1 M

d'articles retirés du marché
(+62%)

DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



2'12"

délay moyen d'immobilisation des marchandises
(13 minutes en 2004)



82,5%

taux de satisfaction des usagers de la douane

> LABELLISATION DOUANIÈRE



1 856 OEA*

*** Opérateurs Économiques Agréés**
2^{ème} rang européen



435 IMF*

***Information Made in France**
délivrées en 2021



2 093

entreprises
conseillées par les pôles d'action économique de la douane

> FISCALITÉ



73,55 Mds €

perçus

> RESSOURCES HUMAINES



16 748

agents au 31/12/2021

TEMPS FORTS 2021

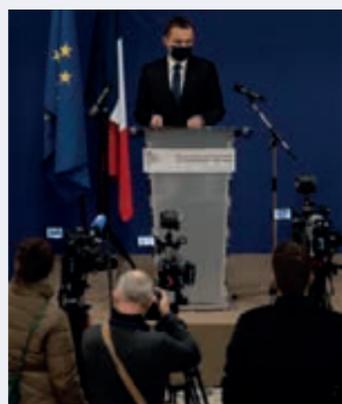
JANVIER

- Le Royaume-Uni devient pays tiers à l'Union européenne
- Les douaniers de Lille saisissent 26 tonnes de pneus usagés



FÉVRIER

- Présentation du plan d'action de lutte contre les contrefaçons 2021-2022 de la douane française par Olivier Dussopt à Roissy
- Saisie de plus de 17 tonnes de tabac à narguilé dans un camion en Ile-de-France
- Les douaniers de Bourges réalisent une saisie de 918 kilos de pollen de cannabis



MARS

- Restitution de 25 000 pièces archéologiques au Maroc
- La brigade des douanes de Rouen réalise une saisie de plus d'une tonne de cocaïne sur le port de Rouen
- La douane s'engage dans la campagne « Égalité professionnelle »



AVRIL

- La direction régionale d'Amiens remet au zoo de la ville 53 articles CITES saisis (fourrures, carapaces de tortue, crânes de crocodile, etc.)
- Saisie record de plus de 3 tonnes de résine de cannabis par les douaniers d'Avignon
- Renouvellement de la convention partenariale douane - INPI en matière de lutte contre les contrefaçons



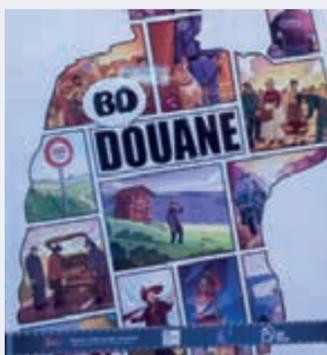
MAI

- La DNRED démantèle la plateforme « le monde parallèle » sur le Darknet
- Exposition au Louvre de trésors culturels encore sous scellés saisis par la douane
- Les douaniers de la brigade d'Halluin Rekhem saisissent près de 47 kilos de pâte d'amphétamine



JUIN

- Saisie de près de 347 kilos de pollen de cannabis par la brigade de Bourges dans une cargaison de fruits
- Les douaniers de Saint Aybert réalisent une saisie de 832 livres sterling soit plus de 973 000 euros
- 30 juin : lancement de l'exposition BD Douane au Musée national des Douanes



JUILLET

- Nouvelles règles TVA sur le commerce électronique
- Participation de la douane au salon du Fabriqué en France organisé à L'Élysée
- La douane défile sur les Champs Élysées pour le 14 juillet
- Participation de l'Équipe de France Douane aux JO de Tokyo



AOÛT

- La DNRED saisit 256 kilos de cocaïne dissimulés dans un conteneur en provenance des Antilles françaises
- Saisie de 50 litres d'amphétamine liquide par les douaniers de Thionville
- Destruction de 10 000 jouets dangereux par les douaniers de Strasbourg Entzheim
- Saisie de 700 kilos de pollen de cannabis par la DNRED et la brigade de Bourges



SEPTEMBRE

- La brigade de Lyon saisit 403 kilos d'herbe de cannabis dissimulés dans un chargement de pastèques
- La DNGCD saisit 4,2 tonnes de résine de cannabis sur un navire de pêche au sud de la Méditerranée



OCTOBRE

- Semaine du développement durable en douane
- La brigade d'Ax-les-Thermes saisit 440 cartouches de cigarettes en provenance d'Andorre
- Participation de la douane au salon Milipol



NOVEMBRE

- Les douaniers de Blagnac saisissent près de 16 000 contrefaçons d'articles automobiles et de téléphonie
- Lancement de la plateforme France Sésame et transfert à la douane des missions de contrôle à l'importation de la DGCCRF
- Les douaniers d'Hendaye réalisent trois saisies totalisant 1,7 tonnes de cannabis en moins de 72h



DÉCEMBRE

- Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, par la directrice générale des douanes, la directrice du budget et la secrétaire générale du MEFR
- Saisie de 12 500 produits cosmétiques non conformes et dangereux par les douaniers du Havre
- Saisie de 19 200 montres et bijoux contenant du plomb et du nickel par les douaniers d'Aulnay-sous-Bois
- Premier démantèlement d'une usine de cigarettes clandestine par la brigade de Marne-La-Vallée





01

TENIR LES FRONTIÈRES

- > Gérer le retour d'une frontière tierce avec le Royaume-Uni
- > L'essor du e-commerce, le défi de la frontière numérique
- > La douane, point de contact unique à la frontière maritime

TENIR LES FRONTIÈRES

BREXIT

La douane, administration de la frontière, est présente sur les frontières terrestres et maritimes, mais également numériques afin de protéger le territoire dans un contexte international toujours plus évolutif. En 2021, les défis sont nombreux, c'est pourquoi elle renforce sa capacité d'action aux frontières.



> Gérer le retour d'une frontière tierce avec le Royaume-Uni depuis le 1^{er} janvier 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la frontière tierce avec le Royaume-Uni, a été rétablie. Le retour de cette frontière constitue un défi majeur pour la douane, en première ligne dans la gestion du Brexit. Celui-ci implique en effet la sortie du Royaume-Uni de l'Union douanière et du marché intérieur ainsi que le rétablissement des formalités douanières pour toutes les marchandises échangées entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

La région des Hauts-de-France et sa **frontière trans-Manche**, premier point de passage des marchandises en provenance et à destination du Royaume-Uni occupe une place stratégique dans ce nouveau dispositif. Afin de conserver la fluidité du passage de la frontière trans-Manche (tunnel, port de Calais et port de Dunkerque) dès le 1^{er} janvier 2021, la douane a déployé le dispositif innovant de la frontière intelligente, qui repose sur l'anticipation et l'automatisation des formalités douanières par les opérateurs économiques.

En moyenne, 80% des camions ayant passé cette frontière trans-Manche en 2021 n'ont fait l'objet d'aucun arrêt en frontière grâce à la mise en place, par la douane, d'un système informatique dédié, le SI Brexit. 20% seulement des camions ont effectué un arrêt en frontière. Il s'agit

soit pour eux soit de finaliser leurs formalités, soit de se soumettre à un contrôle douanier ou sanitaire.

La douane a mené une campagne d'information et de communication (diffusions de vidéos, communication sur les réseaux sociaux notamment) à destination des entreprises tout au long de l'année 2021, afin qu'elles puissent se conformer à leurs nouvelles obligations douanières et au processus de la frontière intelligente. Ces actions d'informations ont vocation à se poursuivre en 2022 afin d'aider les entreprises (souvent « primo importatrices ») à mieux maîtriser leurs circuits commerciaux et logistiques et les contraintes liées à l'accomplissement des formalités de dédouanement.

La douane a également travaillé conjointement avec les autres services de l'État en charge des contrôles vétérinaires et sanitaires, afin d'assurer la fluidité des formalités à accomplir au passage en frontière.

L'implication de l'ensemble des services douaniers dans la gestion efficace du Brexit, a été très forte : outre les services de la direction interrégionale des Hauts-de-France, les services douaniers de l'ensemble du territoire français ont réussi à prendre en charge la forte augmentation des opérations de dédouanement : le Brexit s'est en effet traduit



80

réunions et
webinaires Brexit



3,6 M

de camions ont
emprunté le dispositif
de la frontière
intelligente en 2021

+ 33 %

déclarations d'import
déposées en France
suite au Brexit



par une augmentation de 62% des déclarations de transit gérées par un bureau français, et une multiplication par 6,5 du volume de déclarations d'exportation dont la sortie du territoire douanier de l'Union est réalisée en France.

Par ailleurs, les entreprises doivent se préparer au rétablissement progressif des formalités douanières britanniques, prévues à compter du 1^{er} janvier 2022. L'accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni, a établi, en complément, un nouveau cadre par rapport aux accords commerciaux traditionnels.

Les opérateurs ont notamment sollicité en masse la délivrance d'un **numéro REX** qui leur permet de bénéficier du statut d'exportateur enregistré. Ce statut autorise l'émission des documents d'origine pour des envois dont la valeur dépasse 6 000 € et confère une exonération des droits de douane à destination du Royaume-Uni.

Depuis le mois de janvier 2021, les services de la direction générale ont mis en place une bascule informatique afin de permettre à toutes les entreprises disposant d'un numéro REX de pouvoir utiliser leur numéro vers le Royaume-Uni. Au 31 décembre 2021, **la France comptait 12 854 exportateurs enregistrés (EE)** contre 8 873 en début d'année, soit une augmentation de 45%.

TENIR LES FRONTIÈRES

> L'essor du e-commerce, le défi de la frontière numérique

L'essor du e-commerce est une tendance majeure de ces dix dernières années, un phénomène très fortement accentué par le contexte de crise sanitaire.

Le commerce en ligne représente 13,4% du commerce de détail en 2020, contre 10% en 2019. On estime que 22% des achats en ligne se traduisent par une opération d'importation.

La Commission européenne a élaboré le **paquet «e-TVA»**, afin de lutter contre les pratiques d'évitement de la TVA observées chez certains opérateurs du e-commerce. Ce plan permet également de contrecarrer les effets néfastes touchant les commerçants de l'Union européenne, ainsi que les inégalités entre les commerçants de détail et le commerce en ligne,



Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, il repose sur les trois points suivants :

- Suppression de l'exonération de TVA pour les importations de petits envois d'une valeur maximale de 22 euros provenant de pays tiers.
- Obligation de déposer une déclaration en douane quelle que soit la valeur du produit importé.
- Création d'un mini guichet TVA et collecte de la TVA par les plateformes de vente en ligne auprès de leurs clients.

Avec la mise en place de ce nouveau dispositif, la Commission européenne estime que 7 milliards d'euros de TVA pourraient être collectés dans l'UE sur des transactions qui échappaient jusqu'à présent à l'impôt.

Pour la France, et selon les estimations, ce sont 300 à 400 millions de colis qui pourraient être acheminés chaque année et ainsi déclarés et taxés, contre 15 millions de colis auparavant.

La douane a mené une campagne d'information importante auprès des professionnels et des particuliers (site internet, réseaux sociaux) afin de les informer de ces changements majeurs.



France = 2^{ème} marché du e-commerce après l'Allemagne dans l'UE



1,8 milliard de transactions en ligne en 2020 (+ 5,8%)



112 Mds €, c'est le chiffre d'affaires des transactions réalisées en ligne

Afin de faire face à la volumétrie des flux et à une très forte hausse attendue des contrôles sur les colis postaux, la douane s'organise et développe de nouveaux outils.

Elle développe des techniques d'analyse de risque et de ciblage pour mieux exploiter ses bases de données en s'appuyant sur son Service d'Analyse de Risque et de Ciblage, (SARC).

- **Renforcement du contrôle physique des colis** visant à rechercher les marchandises prohibées ou réglementées. De nouveaux scanners doivent équiper les services à terme.
- **Recherche de la fraude sur Internet** en amont de la vente en s'appuyant sur le service de Cyberdouane de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).
- **Réalisation d'enquêtes a posteriori** pour rechercher des fraudes massives consistant à minorer la valeur d'un grand nombre de déclarations en douane.



41,6 M

d'acheteurs en ligne



4 M

d'envois internationaux en fret cargo



61 €

montant du panier moyen en ligne

> La douane, point de contact unique à la frontière maritime

Issue du plan gouvernemental d'amélioration de la performance de la logistique maritime en France, la **plateforme France Sésame**, publique, numérique et gratuite, est le fruit d'un partenariat entre la douane, la DGAL, la DGCCRF et la DGITM. Elle a été mise en service le 17 novembre 2021 et vise à simplifier et fluidifier les importations de marchandises sanitaires et phytosanitaires (SPS) sur les grands ports maritimes du Havre, Dunkerque et Marseille. En 2022, la plateforme sera étendue progressivement aux autres ports français.

La création d'un point de contact unique numérique aux frontières figure parmi les mesures principales du plan d'action gouvernemental, présenté le 16 septembre 2019 par le Premier ministre.

Aujourd'hui encore, plus de 40% des conteneurs à destination de la France transitent par d'autres ports européens. L'objectif est de renforcer et améliorer la performance de la logistique maritime française en faisant des ports français un carrefour logistique stratégique grâce à une meilleure orchestration de toutes les formalités administratives aux frontières (contrôles documentaires et physiques exercés par la DGDDI et la DGAL).

Parallèlement, et depuis le 1^{er} novembre 2021, les missions de contrôle sanitaires à l'importation sur les denrées alimentaires, exercées par la DGCCRF ont été transférées à la douane dans les ports du Havre et de Marseille, de Fos, Port-Saint-Louis-du-Rhône et à Marseille Marignane.

Cette prise en charge par la douane des postes de contrôle frontaliers (PCF) où s'exercent les contrôles documentaires et physiques s'inscrit dans la **démarche gouvernementale de fluidification du passage des marchandises à la frontière**. Ce transfert va se poursuivre en 2022. L'exercice de cette nouvelle mission consacre le savoir-faire de la douane dans la gestion des flux internationaux de marchandises, et renforce sa position comme administration de la frontière.

La douane est également présente en mer

Depuis la création de la Direction Nationale des Gardes Côtes des Douanes (DNGCD), le 1^{er} juillet 2019, la douane renforce ses moyens aéromaritimes pour accroître sa capacité opérationnelle. Première administration civile à la mer, elle intervient sur des thématiques environnementales comme le secours apporté aux migrants, la lutte contre la pollution en mer, ou la police de la pêche.



> Les chiffres-clés de France Sésame



Après 1 mois de déploiement :

116
sociétés utilisatrices

660
rdv pris pour des contrôles physiques sur les 3 ports

234
comptes utilisateurs

Le projet de France Sésame a impliqué :

3 ministères (le ministère de l'économie, des finances et de la relance, le ministère de la transition écologique et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation) ;

4 directions (la direction générale des douanes et droits indirects, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la direction générale de l'alimentation, et la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer).

9
mois de conception

1
panel de 11 opérateurs économiques

4
mois de tests

SECOURS EN MER EN 2021



2 557

migrants secourus :
2418 en Manche-mer du Nord,
123 en mer Méditerranée
16 aux Antilles

182

plaisanciers et professionnels de la mer, secourus



02

02

SÉCURISER LES MARCHANDISES

- > La lutte contre le trafic de tabacs demeure une priorité
- > 2021, une année record pour les saisies de stupéfiants
- > La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- > L'accompagnement des entreprises
- > Une lutte accrue contre les contrefaçons
- > La protection des biens culturels
- > La protection des espèces menacées

SÉCURISER LES MARCHANDISES

LUTTE

La douane contrôle les flux de marchandises afin de protéger la population, l'environnement et l'économie, contre tous les trafics et la criminalité organisée.

En 2021, la douane a obtenu des résultats particulièrement marquants en matière de saisies de tabacs, de stupéfiants et de contrefaçons.

Elle accompagne également les entreprises dans leur développement à l'international et la sécurisation de leurs opérations d'import-export.



> La lutte contre le trafic de tabacs demeure une priorité

En 2021, les saisies de tabacs sont en hausse de plus de 41% sur l'ensemble du territoire national par rapport à l'année 2020. Plus de 400 tonnes de tabacs et de cigarettes ont ainsi été saisies (tous tabacs confondus), et 18 284 constatations ont été réalisées par les services douaniers, ce qui représente une moyenne de 50 infractions constatées par jour, un chiffre en hausse de près de 19%. 173 tonnes de cigarettes et 116 tonnes de tabac à narguilé ont ainsi été saisies en 2021. Le vecteur terrestre reste le principal mode d'acheminement du tabac de contrebande sur le territoire national.

Les organisations responsables des trafics illicites de tabacs transnationaux mettent en œuvre d'importants moyens logistiques et financiers. Phénomène récent, des usines de production clandestines et des entrepôts de stockage ont été implantés à l'ouest de l'Europe (Belgique, Allemagne, Espagne et Portugal) pour rapprocher cette production illicite de tabacs des pays de consommation comme la France.

Au sein de ces usines clandestines, c'est plus de dix millions de cigarettes par jour qui peuvent être produites. Pour la première fois en France, un atelier clandestin de fabrication de cigarettes de contrefaçon a été démantelé par un service douanier fin 2021.

Ces organisations alimentent des réseaux de trafiquants et de vendeurs à la sauvette, ainsi que des vendeurs utilisant des plateformes en ligne et les réseaux sociaux pour écouler leurs marchandises de fraude à des particuliers.



En plus des produits du tabac de contrebande issus de pays tiers, les produits du tabac acquis dans d'autres États membres de l'Union européenne (où la fiscalité des produits du tabac est moins élevée), constituent également une part importante des saisies. Ces achats transfrontaliers servent aussi bien à alimenter la consommation personnelle de certains particuliers qu'à nourrir des trafics.

Parallèlement, les services douaniers maintiennent une pression importante sur les vecteurs du fret express et postal, par lesquels transitent des quantités éparses de produits du tabac de fraude en violation complète de la législation douanière et fiscale. La vente à distance de produits du tabac manufacturé est interdite en France, et constitue un délit douanier.

402,1t

de tabacs saisies en 2021



173t

de cigarettes saisies en 2021

Le 9 décembre 2021, dans le cadre d'opérations de contrôles pilotées par le CODAF de Seine-et-Marne (Comité opérationnel départemental anti-fraude), les agents de la direction régionale des douanes de Paris-Est ont démantelé un atelier clandestin de fabrication de cigarettes dans la commune de Poincy, près de Meaux (77).

La fouille de ce local a permis de confirmer qu'il servait d'atelier clandestin de fabrication de cigarettes de contrefaçon. En effet, des sacs de tabac brut, des machines permettant la confection de cigarettes (soufflerie, brassage, broyage, emballage sous « blister »), des cartons contenant des filtres à cigarettes, des bobines de papier ainsi que des bidons de colle ont été retrouvés sur les lieux.

SÉCURISER LES MARCHANDISES

> 2021, une année record pour les saisies de stupéfiants

Les saisies de stupéfiants réalisées par la douane ont **augmenté de 30% en 2021**, passant de 88,72 tonnes en 2020 à 115,4 tonnes en 2021. Ces saisies douanières représentent 80% des saisies effectuées sur le territoire national, par l'ensemble des services répressifs de l'État.

Le territoire national et européen fait face à une montée du trafic de cocaïne. En 2021, **la douane a saisi 18,6 tonnes de cocaïne**, contre 9 tonnes en 2020 (+105,5%). La majeure partie des saisies concerne le vecteur du conteneur maritime. La douane a également intercepté près de **75 tonnes de cannabis** (+24%), essentiellement sur le vecteur routier (85% des saisies globales de cannabis). L'activité en matière de convois porteurs a été soutenue en 2021 (120 interceptions).

Toutes les catégories de stupéfiants sont concernées par ces résultats exceptionnels (cannabis +24%, khat +32%, héroïne +30%). Les quantités de stupéfiants saisies dans le fret express et postal ont progressé de 35% (20,9 tonnes en 2021), un vecteur très utilisé pour le trafic des drogues de synthèse, ce qui illustre l'utilisation accrue de ce vecteur par les réseaux criminels.

Les raisons de ces très bons résultats sont multiples, elles mettent en évidence l'expertise des agents des douanes en matière de flux, et le renforcement de la coopération avec l'ensemble des administrations mobilisées dans le cadre du plan national de lutte contre les trafics de stupéfiants.

Les saisies de stupéfiants à l'étranger sur renseignement de la douane française ont également explosé en 2021, atteignant 81,2 tonnes, témoignant ainsi de l'expertise de la douane française en matière de renseignement maritime.



466 kg

d'héroïne
(+29,54% par rapport à 2020)



+1 M

de doses d'ecstasy



18,62 t

de cocaïne
(+105,5% par rapport à 2020)



74,9 t

de cannabis
(+24,1% par rapport à 2020)

Le 25 février 2021, les agents des douanes de la brigade de Bourges ont procédé à une saisie exceptionnelle de près de 918 kilos de pollen de cannabis. En mission de contrôle sur l'autoroute A71, les douaniers ont sélectionné parmi le flot des véhicules un poids-lourd immatriculé en Roumanie. Lors de l'inspection de la remorque, les douaniers découvrent un chargement composé de caisses en bois, fermées et vissées, contenant du pollen de cannabis conditionné dans des valises en toile de jute synthétique.

La fouille complète du camion révélera la présence de près de 918 kilos de pollen de cannabis, représentant une valeur de près de 9 millions d'euros sur le marché illicite de la revente de stupéfiants.



> La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La lutte contre le financement du terrorisme, et le blanchiment de capitaux liés à des activités criminelles demeure une priorité pour l'action des services douaniers. Elle vise à priver les organisations criminelles des ressources et bénéfices liés à leurs activités illégales.

Afin de lutter contre les flux financiers illicites, le règlement communautaire, dit « cash controls » relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de l'Union européenne entré en vigueur le 3 juin 2021, vient renforcer le dispositif en matière de mouvements transfrontaliers d'argent liquide ainsi que les pouvoirs des agents des douanes.

La définition d'argent liquide a été étendue et reprend désormais, pour tous les mouvements intra et extra européens, les espèces, les chèques, les instruments négociables au porteur (mandats, bons au porteur) et l'or (pièces, lingots, pépites).

Une nouvelle obligation déclarative a été mise en place pour l'argent liquide « non accompagné » envoyé par fret, colis postal, fret express, ou trouvé dans des bagages non accompagnés.

Ainsi, à la demande de la douane, une déclaration de divulgation devra être produite par l'expéditeur, le destinataire ou un représentant désigné.

Les pouvoirs des agents des douanes en matière de contrôle des mouvements d'argent liquide ont par ailleurs été renforcés.

La douane peut également intervenir pour des montants inférieurs à 10 000€ lorsque des éléments indiquent que cet argent liquide est lié à une activité criminelle. La retenue temporaire de l'argent liquide (RTAL), d'une durée pouvant aller jusqu'à 90 jours, prononcée par les agents des douanes est dorénavant possible.

Enfin, le nouveau règlement prévoit un renforcement des échanges d'informations entre les cellules de renseignements financiers (Tracfin en France) et les douanes des autres États membres, mais aussi avec la Commission européenne, EUROPOL et le parquet européen.

En 2021, les résultats du SEJF ont retrouvé un niveau comparable à la période précédant la crise sanitaire avec une hausse significative des avoirs criminels saisis ou proposés à la saisie (+179%). Le chiffre est réalisé pour une grande part par les saisies de biens meubles, de sommes d'argent ou de comptes bancaires. Cette hausse traduit également la place prépondérante de l'enquête patrimoniale dans les enquêtes judiciaires douanières, fiscales et financières confiées au SEJF.

Création du Parquet européen

Le Parquet européen est entré en fonction le 1^{er} juin 2021. Il est compétent pour rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs d'infractions portant atteinte à la protection des intérêts financiers de l'Union Européenne (PIF).

Doivent lui être communiqués, via le procureur de la République compétent, les dossiers portant sur les infractions douanières relevant des articles 414-2 (délit douanier intentionnel) et 415 du code des douanes (blanchiment douanier) lorsqu'ils portent sur la PIF et sur un montant supérieur ou égal à 10 000 €.

Les dossiers d'un montant inférieur peuvent aussi être communiqués dès lors qu'ils ont des répercussions à l'échelle de l'UE, ou s'ils mettent en cause des agents de l'UE ou des membres d'institutions européennes.

Un premier dossier a été confié par le parquet européen au SEJF, pour ouverture d'une enquête judiciaire.



2 638

manquements à l'obligation déclarative (MOD) relevés pour un montant de 70,7 M€



125,1 M€

d'avoirs criminels saisis ou identifiés



SÉCURISER LES MARCHANDISES

> L'accompagnement des entreprises

La gestion de la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021. Les services douaniers ont maintenu leur accompagnement auprès des importateurs d'équipements sanitaires. Près de 55 000 déclarations en douane ont été déposées pour ce type de produits : masques chirurgicaux, FFP2 ou grand public, vaccins COVID-19 et tests.



11 159

déclarations de masques FFP2



9 188

déclarations de tests PCR

L'accompagnement des entreprises dans la sécurisation de leurs circuits d'import-export est une mission essentielle de notre administration.

Parmi les outils mis à disposition par la douane, l'information sur le « made in France » (IMF) permet aux entreprises de valoriser les productions nationales, de renforcer leur compétitivité à l'international, mais également de promouvoir l'attractivité économique du territoire national.



Le Fabriqué en France s'expose à l'Élysée

126 produits fabriqués en France, issus de tous les départements et territoires de métropole et d'Outre-mer, ont été exposés les 3 et 4 juillet 2021 à l'Élysée. La douane a mis son expertise au service de cette exposition en étudiant plus de 250 dossiers pour vérifier leur caractère originaire français.

La douane était également présente à l'Élysée, aux côtés de la DGCCRF et de la DGE, afin de répondre aux questions des visiteurs sur la procédure de l'information sur le « Made in France ». Cette procédure a été créée par la douane en 2016. Elle permet aux professionnels de sécuriser leur marquage de l'origine « France » en s'assurant que leurs produits respectent les règles d'origine non préférentielle.



435

Informations sur le Made in France (IMF) délivrées en 2021

> Une lutte accrue contre les contrefaçons

La contrefaçon constitue une menace à la fois, pour la santé et la sécurité du consommateur, mais également pour l'économie nationale. Ces dernières années, l'essor du e-commerce et l'explosion des échanges pendant la crise sanitaire ont contribué à la forte augmentation du phénomène de la contrefaçon. Celui-ci touche désormais tous les types de marchandises (produits industriels, cosmétiques, jouets, secteur alimentaire) et tous les types de vecteurs, dont le vecteur du fret express et postal.

En 2021, les saisies de contrefaçons ont connu une très forte augmentation. Plus de 9,1 millions d'articles ont ainsi été saisis sur le territoire national, soit **une hausse de 62 % par rapport à l'année précédente**. Les saisies sont particulièrement notables dans le secteur des jouets et des cosmétiques.

Ces chiffres exceptionnels constituent le résultat de l'action des services douaniers menée dans le cadre du plan de lutte contre la contrefaçon pour 2021-2022 signé le 22 février 2021 par le ministre Olivier Dussopt, et témoignent de leur très forte implication.

Autre axe majeur de la lutte contre la contrefaçon, la convention de coopération de la douane avec l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) a été renouvelée le 16 avril 2021.

A la suite de ce renouvellement, la douane et l'INPI ont organisé des webinaires communs, tant au niveau national qu'au niveau local.

La DGDDI et l'INPI mènent en France et à l'international des actions complémentaires en matière de protection de la propriété intellectuelle et de lutte contre la contrefaçon. L'INPI joue un rôle incontournable en France en matière d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et la DGDDI est le bras armé de l'État en matière de lutte contre la contrefaçon.



1 491

demandes d'intervention

dont 499 octroyées par la France



31,3%

des saisies sont effectuées par fret express et postal



9,1 M

de produits contrefaisants retirés du marché par la douane en 2021

(+ 62 % par rapport à 2020)

SÉCURISER LES MARCHANDISES

> Chiffres-clés de la contrefaçon

produits contrefaisants retirés du marché en 2021



200 517

denrées alimentaires et boissons



1 732 969

produits de soin corporel



1 650 490

jeux, jouets et articles de sport

PLAN DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON 2021-2022

Il s'articule autour de quatre axes forts

1

Mieux coopérer avec tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon :

Partenariats renforcés avec les acteurs du commerce en ligne, sensibilisation des consommateurs.

2

Renforcer la collecte et le traitement du renseignement :

Développement de nouvelles techniques et d'outils d'analyse (intelligence artificielle et datamining).

3

Intensifier la politique de contrôle et d'enquête :

Orientation de l'action des services douaniers sur des flux logistiques identifiés comme sensibles en matière de contrefaçon; création d'une structure d'enquête douanière spécialisée sur les réseaux de fraude complexe.

4

Adapter la politique contentieuse et les poursuites aux enjeux stratégiques de lutte contre la contrefaçon :

Porter en justice les dossiers les plus sensibles en matière de protection du consommateur afin d'obtenir des poursuites judiciaires fortes.



> La protection des biens culturels

2021 constitue une étape importante pour la protection du patrimoine culturel des pays tiers. En effet, l'entrée en vigueur du **Règlement (UE) n°2019/880 du 17 avril 2019** concernant l'introduction et l'importation de biens culturels permet à la douane de contrôler les biens tiers introduits sur le territoire de l'Union pour vérifier que ces derniers sont sortis licitement de leur pays de création ou de découverte. Ce dispositif de « *prohibition générale* » relève à la fois d'une volonté humaniste de protection du patrimoine culturel mondial, mais également d'une politique de lutte contre le financement du terrorisme qui peut être assuré par les trafics illicites de biens culturels originaires de zones de conflit.

En mai 2021, pour la première fois, une exposition de biens culturels saisis par la douane et encore sous scellés a été organisée au musée du Louvre afin de sensibiliser le public à cette problématique du trafic international de biens culturels.



6 377

biens culturels saisis en 2021

Quatre bustes de Libye saisis au lendemain des printemps arabes ainsi que deux bas-reliefs sculptés que l'on suppose pillés en Syrie, ont ainsi été exposés.

Habituellement, les biens culturels saisis sont confiés par la douane au service des musées de France qui assure leur conservation jusqu'à la fin de l'enquête, et leur restitution au propriétaire légitime.



> La protection des espèces menacées

La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington, a pour objectif de garantir que le commerce international des espèces protégées, ainsi que des parties (peaux, plumes, dents) et des produits qui en sont issus (cuirs, sacs à main, bracelets-montres, instruments de musique, produits cosmétiques), ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. Les services douaniers, en charge des contrôles à l'importation ont réalisé **371 constatations en 2021**, une hausse de 40 % par rapport à l'année précédente.



L'anguille européenne, ou civelle à l'état juvénile, est considérée comme une espèce menacée depuis 2009. La France est confrontée à son commerce illégal suite à l'explosion de la demande asiatique de civelle européenne.

Les contrebandiers facturent jusqu'à 4 000 € le kilo de civelles. Le SEJF a mis au jour un schéma de fraude reposant sur des circuits logistiques et financiers complexes. La coopération policière européenne, via EUROPOL, a été déterminante pour appréhender ce trafic international.

Les civelles braconnées par des mareyeurs français étaient transportées en Espagne puis acheminées en Asie, via des plateformes logistiques installées dans des pays de l'Est. Des investigations à l'international, ont en outre permis d'appréhender le mécanisme de blanchiment de ce trafic très lucratif, estimé à 18,5 millions d'euros à ce jour.



03

03

AGIR EN INNOVANT

- > Des moyens ambitieux au service d'une douane innovante
- > Une trajectoire de modernisation sécurisée par un contrat d'objectifs et de moyens

AGIR EN INNOVANT

DONNÉE

Une douane forte est nécessaire dans un contexte marqué par des évolutions importantes dans les flux internationaux et la multiplication des menaces.

Des évolutions de fond affectent les frontières et la circulation des marchandises (tensions commerciales, développement du e-commerce, organisations criminelles toujours plus violentes). La douane doit répondre à la demande renforcée de protection, de souveraineté et de contrôle des frontières en se dotant des moyens et des innovations à la hauteur de ses ambitions.



> Des moyens ambitieux au service d'une douane innovante

Après un an de phase pilote, le déploiement de la solution de radio communication AGNet a commencé en octobre 2021 auprès des brigades de surveillance intérieure et extérieure (BSI/BSE) de l'ensemble des zones de compétence des centres opérationnels douaniers (CODT) de métropole, pour s'étendre ensuite aux échelons de la DNRED et aux unités locales du service d'enquêtes judiciaires des finances. Le déploiement complet est attendu mi-2022.

La solution AGNet comporte des équipements adaptés à l'environnement de travail de chaque métier (opérateurs de CODT, agents piétons, motocyclistes). Des formations spécifiques ont été organisées en collaboration avec Airbus sur le langage radio notamment. Cette solution a pour objectif de sécuriser les communications des agents entre eux ainsi que leurs interventions.



5 700

Agents de la surveillance équipés du système radio communication AGNet



La valorisation des données de la douane au profit du ciblage

Les déclarations en douane, les informations des opérateurs économiques, ou encore les contrôles réalisés et leurs résultats sont autant d'activités renseignées dans les applications douanières sous la forme de données. Ce patrimoine de données constitue une grande opportunité pour la douane qui a l'ambition d'être à la pointe de la science des données, au service de tous ses métiers. En effet, grâce au développement du traitement en masse de la donnée, la douane pourra augmenter ses capacités de ciblage des flux de marchandises illicites, disposer d'un meilleur accompagnement des entreprises, d'une meilleure qualité de service rendu à l'utilisateur, de meilleurs outils pour les agents susceptibles de modifier en profondeur la manière d'assurer les missions (surveillance, RH, action économique).

Cette démarche de modernisation et d'innovation a été initiée par le programme « Valorisation de la donnée » (VDD), développé en coordination entre les services de la direction générale et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC). Ce dernier a été le premier service douanier à avoir



pratiqué le datamining et l'exploitation des données par des équipes d'analystes et de scientifiques de la donnée. Plusieurs outils ont déjà été déployés pour répondre aux enjeux, tels que l'efficacité des contrôles des agents des douanes (détection d'atypies pour aider au ciblage) ou la qualité de service rendu aux entreprises (proposition de cartographie du tissu économique local ou cartographie mondiale des flux de marchandises d'une entreprise).

A terme, toutes les activités de la douane bénéficieront d'outils de valorisation des données, que ce soit les activités de contrôle, d'accompagnement des entreprises, en dédouanement comme en viticulture.

AGIR EN INNOVANT

La douane investit la détection des fraudes sur Internet en expérimentant le « **webscraping** », ou collecte à grande échelle de données rendues publiques sur Internet, via des requêtes automatisées, pour permettre l'analyse du contenu d'une page web, l'extraction de son contenu et la navigation entre les pages à extraire en suivant les liens collectés.

Une phase d'expérimentation a été lancée en 2021 pour détecter la vente de tabacs en ligne sur des sites d'annonces spécialisés ou les réseaux sociaux. Il s'agit d'identifier les annonces frauduleuses et de récupérer les données relatives au vendeur (puisque la vente de tabac en ligne est interdite) et, lorsqu'une transaction a lieu, à l'acheteur.

La cellule Cyberdouane de la direction nationale du renseignement et enquêtes douanières (DNRED) appuyées par deux data scientists et un data ingénieur du nouveau pôle Science des données, et les ingénieurs des centres informatiques douaniers relèvent le défi technologique qui consiste à :

- Élaborer et construire une infrastructure technique de collecte dédiée ;
- Développer des scripts de collecte de données dans le respect des dispositions législatives ;
- Concevoir des modèles de data science afin de valider ou non l'existence d'une infraction et la caractériser en faisant appel à des algorithmes de science des données à l'état de l'art (apprentissage automatique, intelligence artificielle, etc.) ;
- Restituer une liste de profils potentiellement frauduleux afin de faciliter leur traitement et définir la procédure douanière ou la modalité d'intervention la plus adaptée.

> Une trajectoire de modernisation sécurisée par un contrat d'objectifs et de moyens

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens a été signé le 1^{er} décembre 2021, par la directrice générale des douanes, la directrice du budget et la secrétaire générale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. **Ce contrat sécurise la trajectoire d'évolution de la douane qui se renforce sur ses deux piliers, la frontière et la marchandise.** Il constitue un pacte de confiance et de responsabilité, pour donner à la douane les moyens de son ambition.

Confiance, car un cadre de gouvernance novateur fondé sur le renforcement des outils de gestion financière de la douane, sera mis en place.

Responsabilité, car la douane s'engage sur des objectifs ambitieux d'amélioration de sa performance dans les années qui viennent, pour encore davantage maîtriser les frontières, contrôler les marchandises, sécuriser les entreprises et les citoyens, et se mettre à l'état de l'art.

Il garantit ainsi jusqu'en 2025 les moyens humains et financiers de la douane, et notamment, la stabilité de ses effectifs à périmètre de missions constant et l'augmentation de ses crédits de fonctionnement et d'investissement.

Au total, sur la période 2022-2025, la douane bénéficiera de 148 millions d'euros supplémentaires.



20,3 M€

pour moderniser les outils informatiques et numériques



20 M€

pour neuf nouveaux scanners



15 M€

pour deux nouveaux hélicoptères



12 M€

pour les équipements et matériels de contrôle



4,1 M€

pour de nouveaux téléphones et ordinateurs



12,9 M€

pour des projets immobiliers (rénovations ou créations)



450 K€

de moyens supplémentaires pour les laboratoires



12 M€

pour l'acquisition de deux vedettes garde-côtes

AGENTS

Chiffres-clés RH de la douane

16 748

Agents



38,4%

Taux de féminisation



51,8%

Agents de la branche Administration générale/Opérations commerciales



48,2%

Agents de la branche surveillance en uniforme et armés

Spécialistes



Marins **550**

Personnels aériens **141**

Motocyclistes **247**

Maîtres de chien **258**

Enquêteurs et agents de renseignement DNRED **790**

Officiers de douane judiciaire **255**

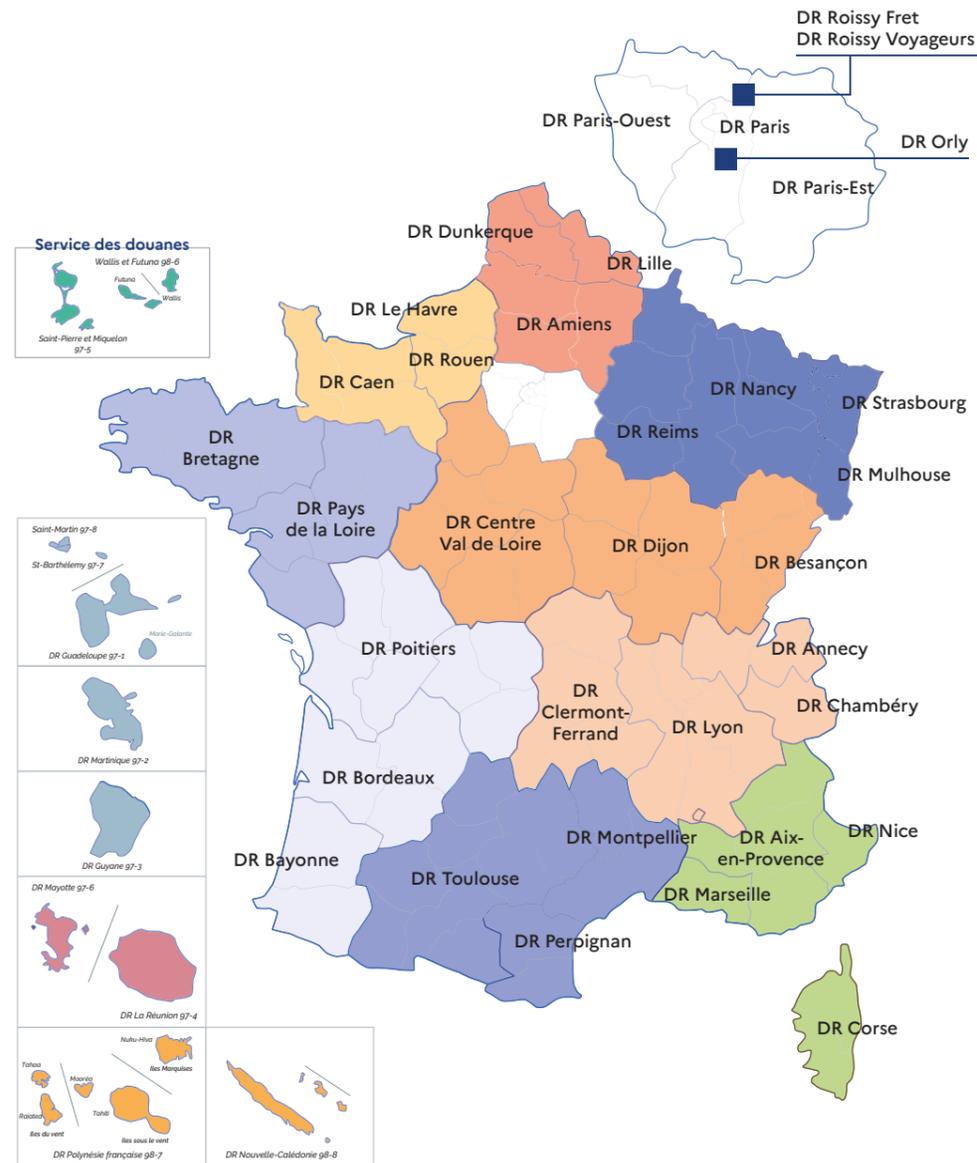
Informaticiens **437**



ANNEXES

ANNEXES

> Organisation territoriale de la DGDDI (métropole et outre-mer au 1^{er} juillet 2020)



Légende

■ DI Hauts-de-France	■ DI Normandie	■ DI Auvergne-Rhône-Alpes
■ DI Grand-Est	■ DI Bretagne-Pays de la Loire	■ DI Occitanie
■ DI Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire	■ DI Nouvelle-Aquitaine	■ DI Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
■ DI Antilles-Guyane	■ DI Île-de-France	■ DI Paris-Aéroports

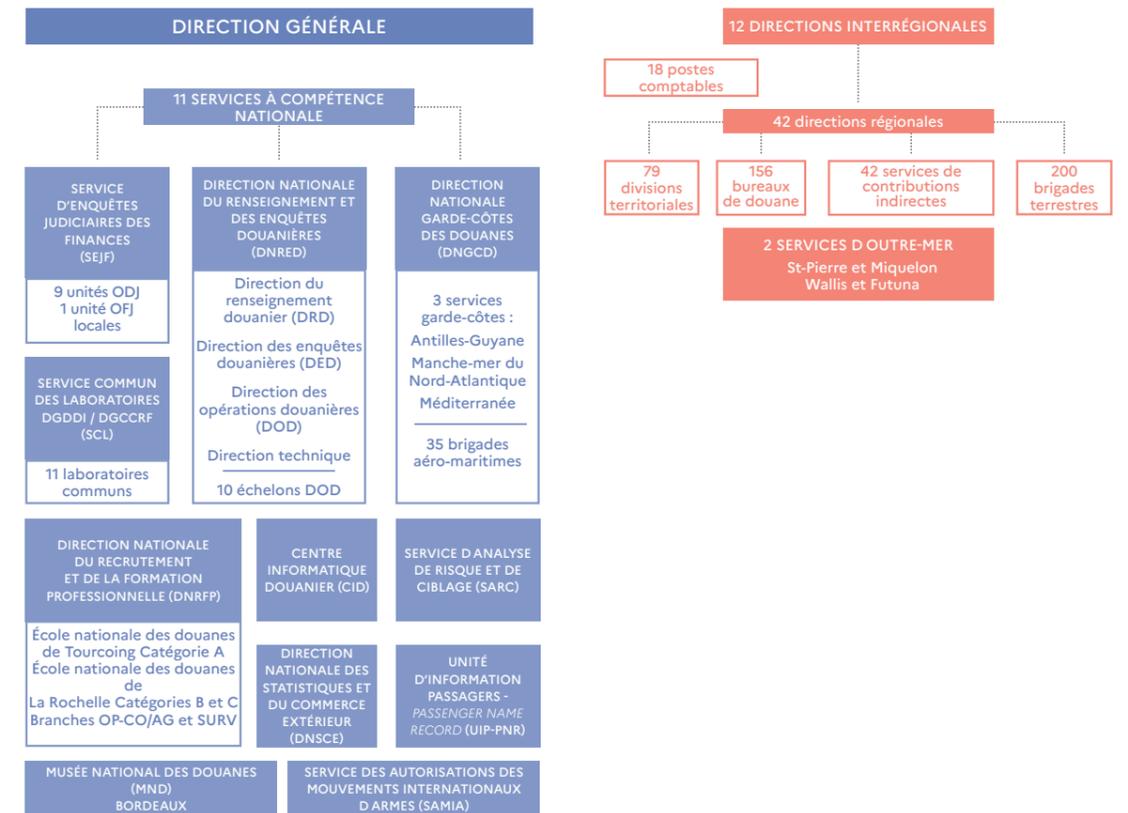
> Moyens budgétaires et matériels

BUDGÉTAIRES
(Dépenses constatées en M€ hors SCL et hors cotisation CAS-pensions)

	2021
PERSONNEL	860,14
FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES DIVERSES	264,6
INTERVENTIONS	98,3
INVESTISSEMENTS	33,9
TOTAL	1 256,94
COTISATIONS PENSIONS	379,38

	NOMBRE DE	2020	2021
PARC TERRESTRE	Véhicules	2 718	2 764
	Motos	464	437
FLOTTE NAVALE ET AÉRIENNE	Patrouilleurs garde-côtes de 53 m	1	1
	Patrouilleurs garde-côtes de 43 m	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 m	15	15
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 m	13	13
	Bateaux-école	4	3
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Avions biturbines	7	7
	Hélicoptères	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)
	Scanner fixe	1	1
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Scanners mobiles	3	3
	Appareils à rayons X	90	98
	Densimètres	125	125
	Analyseurs de particules	57	51
	Radiamètres	68	68
	Spectromètres	98	98

> Organisation fonctionnelle de la douane



ANNEXES

> Fiscalité douanière : évolution en millions d'euros

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'EUROS (détail)

	2020	2021
DÉDOUANEMENT	7 556	9 334
Droits de douane	2 087	2 408
TVA import	5 450	6 875
Autres	19	51
ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	47 009	42 512
TICPE	28 451	31 991
TSC DOM	502	533
TVA pétrole	8 021	2 59*
TICGN + TICFE + TICHLC	9 555	9 690
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	9	8
TGAP	471	32*
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (CI)	19 339	19 339
Alcools et boissons	4 003	4 130
Tabacs	15 328	15 204
Autres CI	8	5
OCTROI DE MER ET ACTIVITÉS MARITIMES	1 833	2 027
Octroi de mer	1 313	1 485
Droits de ports	475	492
DAFN	45	49
TSVR-TAXE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS (DITE TAXE À L'ESSIEU)	175	11*
AUTRES TAXES	362	325
TOTAL	76 274	73 548

- TICPE: taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.
- TSC DOM: taxe spéciale de consommation dans les DOM
- TICGN: taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel
- TICFE: taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.
- TICHLC: taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dites « taxe charbon ».
- TGAP: taxe générale sur les activités polluantes
- DAFN: droit annuel de francisation et de navigation.

*Transfert de taxe au 1^{er} janvier 2021

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2016 EN MILLIONS D'EUROS

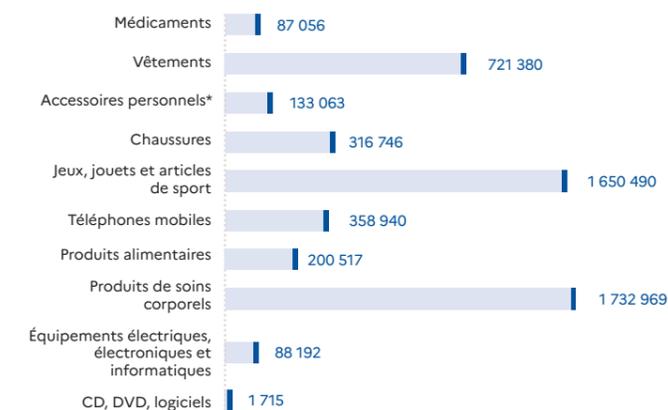


> Contrefaçons

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA DOUANE POUR INTERCEPTER LES CONTREFAÇONS



NOMBRE D'ARTICLES ISSUS DE LA CONTREFAÇON ET RETIRÉS DU MARCHÉ PAR TYPE DE PRODUITS (EN NOMBRE D'ARTICLES)



*Lunettes, sacs, bijoux, etc.

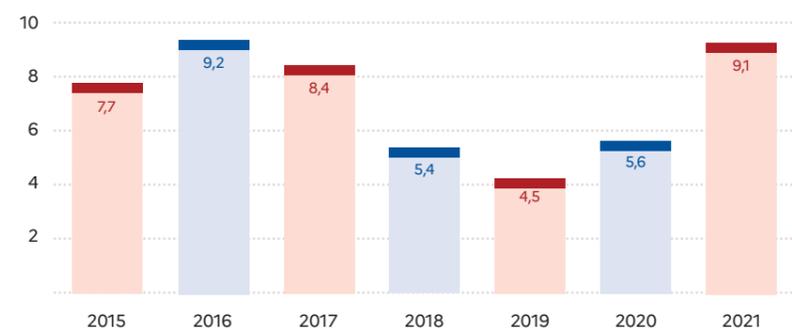
> Stupéfiants et tabacs : données générales

DONNÉES GÉNÉRALES* SUR LES SAISIES DOUANIÈRES PAR TYPE DE PRODUIT

* Arrondies au dixième.

	2020		2021	
	QUANTITÉS/DOSES (d)*		QUANTITÉS/DOSES (d)*	
SAISIES DE STUPÉFIANTS	Saisies sur le territoire national et en haute mer		Saisies sur le territoire national et en haute mer	
Cocaïne	9 t		18,62 t	
Cannabis	60,30 t		74,86 t	
Khat	14,61 t		19,23 t	
Héroïne et opiacés	359,8 kg		466 kg	
Amphétamines	359 kg et 941 d		180 kg et 10 681 d	
Drogues de synthèse	1 161 kg et 27 132 d		1 012 kg et 24 163 d	
LSD	15 701 d		28 123 d	
Ecstasy	833 974 d		1 071 195 d	
Psychotropes	563 kg et 165 831 d		472 kg et 91 800 d	
Précurseurs	1,16 t		0,19 t	
Autres drogues	183,5 kg		394 kg	
TOTAL GÉNÉRAL			115,4 t	
	QUANTITÉS/DOSES (d)*		QUANTITÉS/DOSES (d)*	
	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger	Saisies sur le territoire national et en haute mer	Saisies à l'étranger
Tabacs	284,54 t	0,07 t	402,07 t	53,3 t
CONSTATATIONS			18 284	

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ARTICLES ISSUS DE LA CONTREFAÇON ET RETIRÉS DU MARCHÉ DEPUIS 2015 (EN MILLIONS D'ARTICLES)



Directrice de la publication : Isabelle Braun-Lemaire
Rédactrice en chef : Stéphanie Smaniotto
Rédacteurs : Julien Gonzalez et Béatrice Coutin-Payard
Designer graphique : Mélanie Bureau
Crédits photos : ©Douane - Patrice Pontié

Éditeur

Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des deux Communes - 93558 Montreuil Cedex
dg-com@douane.finances.gouv.fr

Les résultats 2021 de la douane sont en ligne sur :
www.douane.gouv.fr

Dépôt légal : mars 2022
ISSN : 2431-5494



**Direction générale
des douanes et droits indirects**

11, rue des deux Communes
93558 Montreuil Cedex

